



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2490

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et Arte France, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2490 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET ARTE FRANCE, DANS LE CADRE DE LA SAISON 2016-2017 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2016-2017.

La société ARTE France, chaîne européenne à vocation culturelle, a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet en y réservant une place de choix au spectacle vivant.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société ARTE France souhaite être le parrain de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 3 spectacles suivants de la saison artistique 2016-2017 :

- *Vera*, de Petr Zelenka, mise en scène d'Elise Vigier et Marcial Di Fonzo Bo, du 27 septembre au 8 octobre 2016 ;

- *Tableau d'une exécution*, de Howard Barker, mise en scène de Claudia Stavisky, du 15 novembre au 7 décembre 2016 ;

- *Cold Blood*, de Michèle Anne de Mey, Jaco Van Dormael, le collectif Kiss&Cry, création collective avec Grégory Grosjean, Thomas Gunzig, Julien Lambert, Sylvie Olivé et Nicolas Olivier, du 8 au 17 février 2017.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ARTE France	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de 15 messages d'autopromotion par spectacle (3 spectacles en tout) d'une durée d'environ 20 secondes dans le programme d'agenda culturel intitulé « Coups de cœur d'ARTE ». - Diffusion des messages d'autopromotion sur son site internet : http://arte.tv/coupsdecoeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Logos sur les supports de communication suivants : - brochure de la saison 2016-2017 ; - dossier de presse (250 exemplaires) et dossier de production (350 exemplaires) de la saison 2016-2017 ; - site internet des Célestins, Théâtre de Lyon ; - Kakémono partenaire des Célestins, Théâtre de Lyon ; - Newsletter des Célestins, Théâtre de Lyon (15 500 abonnés) ; - supports de communication (affiches 40x60 et 120x176, dossier de presse ou communiqué de presse, programmes de salle, tracts) des 3 spectacles partenaires.

	Mise à disposition de 60 places par spectacle partenaire.
<u>Valorisation : 37 500,00 € HT.</u>	<u>Valorisation : 37 500,00 € HT.</u>

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et ARTE France, dans le cadre des spectacles susmentionnés de la saison 2016-2017 des Célestins, théâtre de Lyon est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 37 500,00 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2017, nature 6228.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 37 500,00 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2017, natures 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN